

## Des cendres jetées dans un mazot provoquent un incendie

**La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc déplore l'incendie de l'un des mazots de collecte d'ordures ménagères à Praz-sur-Arly et rappelle l'interdiction formelle de jeter des cendres encore chaudes dans les bacs de collecte d'ordures.**

Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, un feu s'est déclenché dans un mazot de collecte d'ordures. Grâce à la rapidité des pompiers de Megève, le pire a été évité et on ne déplore aucun autre dégât que la destruction du mazot et des colonnes aériennes de collecte. La CCPMB va les remplacer dans les plus brefs délais. Le feu a vraisemblablement été provoqué par des cendres qui auraient été jetées encore chaudes dans les conteneurs.



Patrick Kollibay, Vice-Président de la CCPMB en charge des ordures ménagères rappelle les règles de sécurité : *Les cendres ne doivent pas être jetées avant un délai de refroidissement de minimum 48h dans le poêle, la cheminée ou dans un seau à cendres. Pensez aussi à recycler vos cendres, leurs propriétés détergentes permettent de fabriquer de la lessive écologique. Enfin, mélangées à faible dose au compost, elles fournissent un engrais de qualité.* Yann Jaccaz, Maire de Praz-Sur-Arly et Vice-Président de la CCPMB souligne la dangerosité de tels actes et demande à tous les résidents permanents ou secondaires du territoire de respecter les règles essentielles pour la sécurité de tous.

### Contacts